

MFR

CULTIVONS LES RÉUSSITES

— Saligny sur Roudon —

BAC PRO CGEA **Support Équin**

Le cheval, ma passion



- Faire les soins
- Découvrir l'élevage
- Participer à des concours/formations d'élevage avec des professionnels
- Monter à cheval
- Préparer son avenir



- L'alternance :
- 50 % école
 - 50 % entreprise

100%
alternance

178, route de Monétay
03470 SALIGNY SUR ROUDON
04 70 42 22 76 - mfr.saligny@mfr.asso.fr

www.mfrsaligny.fr

Le Mot du Président

Madame, Monsieur,

Ce guide a été élaboré pour mieux vous permettre d'appréhender le fonctionnement d'une Maison Familiale Rurale. Ainsi, chaque MFR accueille des jeunes en formation. Ils sont accompagnés par une équipe pédagogique et éducative. Les Partenaires Professionnels et chaque Famille font également partie intégrante de ce parcours de formation par alternance.

En inscrivant votre jeune dans notre établissement, vous avez fait le choix d'une MFR de taille humaine valorisant des parcours de formation personnalisés. Par le biais de l'alternance, votre enfant découvrira le monde professionnel et ses attentes tout en réfléchissant aussi à son projet de vie personnelle.

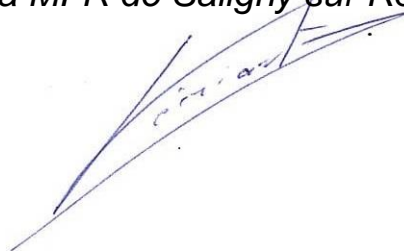
Notre Maison Familiale Rurale est gérée sous forme associative, elle est un organisme privé sous contrat du Ministère de l'Agriculture. Par cette inscription, vous devenez membres de notre association familiale. Elle vous offre la possibilité de jouer un rôle actif et de vous investir dans la vie du mouvement des MFR.

Tout est mis en œuvre pour donner l'envie à nos jeunes de s'investir pleinement dans leur projet professionnel. Cet apprentissage de la vie en collectivité va leur permettre de devenir des adultes responsables capables de choix éclairés.

Nous valorisons chaque jour leur réussite pour leur donner envie demain de relever des défis encore plus grands. N'oublions pas que nous formons la relève de demain, avec en outre des agriculteurs fiers de leur métier.

Le conseil d'administration, l'ensemble du personnel, mais aussi vous parents, maîtres de stage et d'apprentissage, c'est ensemble que nous conduirons vos jeunes vers la réussite tant professionnelle que personnelle.

Jean Marc VENIANT
Président de la MFR de Saligny sur Roudon



C'est quoi une M.F.R. ?

Historique :

1937 : Première MFR en France à LAUZUN (47)

1959 : Première MFR à l'étranger : Italie

1963 : Création de la MFR de SALIGNY SUR ROUDON

Les MFR dans le monde (dans 30 pays)



Les MFR en France (500)



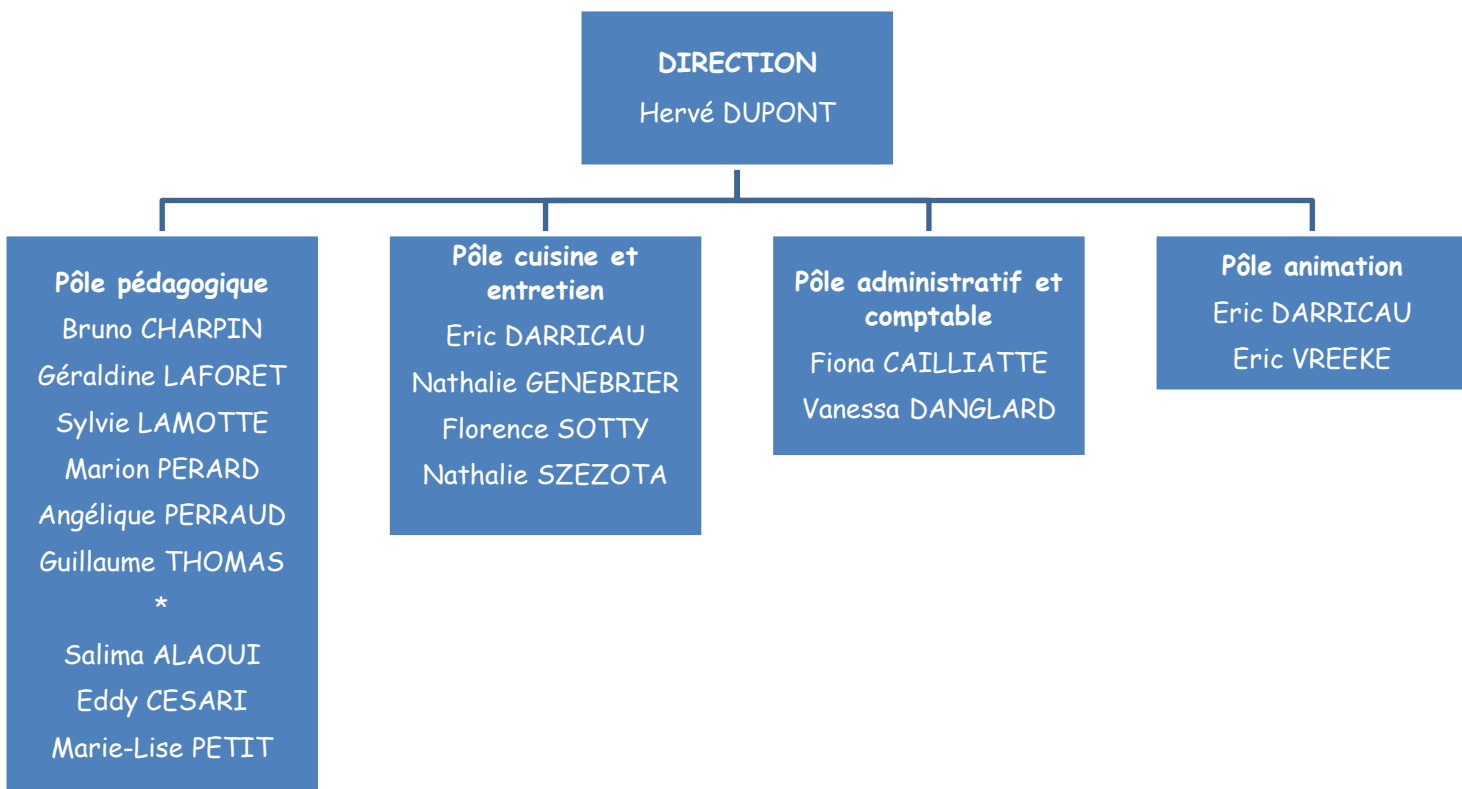
Comment peut-on se former en agriculture ?

- Lycées agricoles publics,
- Enseignement agricole privé (dont établissements catholiques),
- Maisons Familiales Rurales,
- UNREP et divers

Quelles sont les caractéristiques d'une M.F.R. ?

- Des établissements à taille humaine : ***un climat familial et un lieu de vie convivial***
- La vie à l'école : ***apprentissage de la citoyenneté et le choix de l'internat***
- Une place de choix pour les familles : ***Des parents responsables***
Des parents impliqués
Des parents engagés
D'autres relations avec leurs enfants :
Un dialogue sur l'expérience de l'alternance

L'équipe éducative



Le Conseil d'Administration

Le Bureau du CA



Président



Le trésorier

Elu du territoire



Les parents d'élèves



Ancien élève



Le transport

La Région met en place une navette pour les élèves entre la gare de Moulins et la MFR de Saligny sur Roudon.

Le transport est assuré par un car les lundis et vendredis et est gratuit pour les jeunes originaires de l'Allier.

Le prix de cette navette est à la charge des familles pour les jeunes non originaires du Département. Ce prix est déterminé en début d'année scolaire. Pour l'année scolaire 2023-2024, le coût était de 1€ le trajet. L'achat de ticket se fait auprès du Conseil Départemental de l'Allier (modalités dans le dossier d'inscription).

Pour ceux qui n'ont aucun train arrivant pour 9h30 en gare de Moulins : nous pourrions mettre en place un ramassage en gare de Dompierre sur Besbre (Sept -Fons) avec facturation des trajets à la famille.

L'internat

La vie de groupe est une composante essentielle du projet éducatif. L'internat est lieu de développement et d'apprentissage de la vie en collectivité. C'est un lieu où le jeune va devenir de plus en plus autonome.

L'hébergement se fait en chambre collective. Les jeunes sont responsables de l'entretien, de la propreté des locaux et de leurs affaires.

Les horaires

Les cours débutent le lundi à 10 h 30 et se terminent le vendredi à 16 h. Cela représente 35 h 15 de cours par semaine.

Le lever se fait à 06 h 30 et le coucher vers 22 h 00.

Le reste de la semaine, les cours commencent à 08 h 00 pour se terminer à 12 h 15. Ils reprennent à 13 h 30 pour s'achever à 17 h 30.

Chaque soir, le jeune participe à une étude. Au cours de cette étude, il peut demander de l'aide auprès du formateur de permanence.

L'étude se poursuit par la veillée dont les thèmes sont variés :

- Veillée libre
- Vidéo / jeux
- Karaoké
- Sport
- Repas à thème
- Sortie bowling
- Travail personnel

Exemple de planning annuel

MFR
8, route de Monélay
03470 Saligny sur Roudon
04 70 42 22 78
mfr.saligny@mfr.asso.fr

PLANNING ANNEE SCOLAIRE

2024 / 2025

MODIFIE LE :
30/06/2024

		4ème	3ème	2nde	1ère	Term	CAPA 1	CAPA 2	CAPA adultes	BTS 1	BTS 2	Observations
02/09/2024	au 05/09/2024	1		1	1					1		Foire de Digoin 7 et 8
09/09/2024	au 13/09/2024		1			1					1	
16/09/2024	au 20/09/2024	2		2	2		1	1	1		2	
23/09/2024	au 27/09/2024		2	2		2						26 au 29 /09 CSO Pro à Cluny - Visite d'apprentissage
30/09/2024	au 04/10/2024	3		3			2	2	2	2	3	Sommet de l'élevage 1 au 4 octobre - Foire DIB 5-6 octobre
07/10/2024	au 11/10/2024				3	3 VE				3		
14/10/2024	au 18/10/2024		3		4				3		4	
21/10/2024	au 25/10/2024	4		4		4	3	3	4		5	Journée pédagogique : Départ des élèves jeudi 24/10 sauf FC
28/10/2024	au 01/11/2024											Equitalyon - 30/10 au 31/11/2024
04/11/2024	au 08/11/2024									4		Visite de stage
11/11/2024	au 15/11/2024				5	5	4	4	5		6	* Lundi 11 novembre : Rentrée le mardi à 10 h 15
18/11/2024	au 22/11/2024		4	5		6				5		
25/11/2024	au 29/11/2024	5		6	6						7	
02/12/2024	au 06/12/2024		5			7				6		
09/12/2024	au 13/12/2024	6				8	5	5	6		8	
16/12/2024	au 20/12/2024		6	7	7				7	7		Journée pédagogique : Départ des élèves jeudi 19/12 sauf FC
23/12/2024	au 27/12/2024											
30/12/2024	au 03/01/2025											
06/01/2025	au 10/01/2025	7			8	9			8	8		
13/01/2025	au 17/01/2025		7			10					9	
20/01/2025	au 24/01/2025	8		8	9		6 MIP		9 MIP	9		PO 1 : Journée des talents 25 janvier 2025
27/01/2025	au 31/01/2025		8			11	7	6	10		10	
03/02/2025	au 07/02/2025	9			10					10	11	
10/02/2025	au 14/02/2025			9					11	11		
17/02/2025	au 21/02/2025		9		11	12					12	Journée pédagogique : Départ des élèves jeudi 20/02 sauf FC
24/02/2025	au 28/02/2025											
03/03/2025	au 07/03/2025	10		OPA		13	8	7	12	12		
10/03/2025	au 14/03/2025		10	OPA	12		9	8	13		13 MIL	
17/03/2025	au 21/03/2025	11		10		14					14	PO 2 : 22 mars 2025
24/03/2025	au 28/03/2025		11		13	15					13	
31/03/2025	au 04/04/2025	12		11	14		10	9	14		15	
07/04/2025	au 11/04/2025		12	MAP		16		10 MIP	15 MIP	14 MIL		
14/04/2025	au 18/04/2025	13		12	MAP						16	
21/04/2025	au 25/04/2025		13 VE			17					15	* Lundi de Pâques - Rentrée mardi 10h15
28/04/2025	au 02/05/2025											* Jeudi 1er mai 2025
05/05/2025	au 09/05/2025											* Jeudi 8 mai 2025 - Visites de stage
12/05/2025	au 16/05/2025		14		15	18	11	11	16		18	Oraux blanc Bac Pro Neury 13 mai
19/05/2025	au 23/05/2025	14		13		19					19	PO 3 : Vend. 23 mai 2025
26/05/2025	au 30/05/2025		15	14							16	* Ascension Jeudi 29 mai 2025 : Départ des élèves le 28/05
02/06/2025	au 06/06/2025	15			16	20	12	12	17		20	
09/06/2025	au 13/06/2025	16 VE		15	17						17	* Lundi de Pentecôte 9 juin 2025 - Rentrée mardi 10h15
16/06/2025	au 20/06/2025		16	16							18	
23/06/2025	au 27/06/2025		17 DNB		18							DNB 26 et 27 juin 2025
30/06/2025	au 04/07/2025	17		17	19						19	
07/07/2025	au 11/07/2025											

1 Présence à la Maison Familiale
VE Voyage d'études

OPA Stage Organisme Para Agricole
MAP Stage hors Région (autre production)

Vacances
Case colorée Stages

* (Attention, les jours fériés ne sont pas travaillés)

BAC Pro CGEA

Support Equin

RNCP 38316

Fin de validité 01/01/2029

MFR

CULTIVONS LES RÉUSSITES

Formation par alternance



PUBLIC CONCERNÉ ET PRÉREQUIS

- 3^e
- CAP
- Seconde

Possibilité
apprentissage
dès la 1^{re}

OBJECTIFS

- Devenir un professionnel du cheval
- Connaître les pratiques technico-économiques en élevage
- Comprendre la gestion d'une entreprise agricole
- Préparer la poursuite d'études
- Préparer à l'installation

MODALITÉS ET DÉLAI D'ACCÈS

- Entretien individuel afin de vérifier la motivation et le projet professionnel du candidat
- Adhésion à l'association (100€ / an)
- Inscription sur Affelnet pour les élèves de 3^e
- Inscriptions selon les règles spécifiques à chaque statut
- Les candidats sont reçus tout au long de l'année et positionnés sur les formations en fonction des dates d'ouverture

Frais de formation pris
en charge par l'OPCO
pour les apprentis

TARIFS 2025 / 2026

2^{de} : 1 228 € + inscription 37 € + pension 1 035 €

1^{re} : 1 372 € + inscription 37 € + pension 1 157 €

Term : 1 444 € + inscription 37 € + pension 1 218 €

Option (Equitation ou Maréchalerie ou Soudure) : 267 €

ACCESSIBILITÉ ET HANDICAP

- Bâtiments aux normes d'accessibilités aux personnes à mobilité réduite
- Accessibilité à la formation : nous consulter pour étudier avec notre référent handicap la faisabilité selon le handicap

FORM

INDICATEURS

- Taux de réussite : 88.2%
- Taux d'insertion(en 2023) : 83.33 %
- Taux de rupture : 23,10 %
- Taux de satisfaction:
- *Apprenants : 76.83 %
- *Entreprise : 78.71%
- *Famille : 79.63 %

VALEUR
AJOUTÉE : 1.06



MFR DE SALIGNY SUR ROUDON

178, route de Monétay - 03470 SALIGNY SUR ROUDON

TEL 04 70 42 22 76 - mfr.saligny@mfr.asso.fr - www.mfrsaligny.fr

BAC Pro CGEA

Conduite et gestion de l'entreprise agricole - Support Equin



MÉTHODES MOBILISÉES

- Pédagogie de l'alternance spécifique aux MFR et reposant sur le milieu socio-professionnel
- Accompagnement social, scolaire et professionnel individualisé

MODALITÉS D'ÉVALUATION

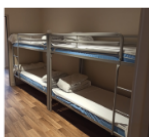
- Contrôle en cours de formation
- Épreuves terminales

DURÉE

- 2nde : 16 semaines en formation / 22 semaines en stage dont
- 2 semaines en organismes para-agricole
- 1^{ère} : 19 semaines en formation et 20 semaines de stage dont
- 2 semaines en stage hors région et autres productions
- Terminale : 19 semaines en formation et 18 semaines de stage

DÉBOUCHES ET PASSERELLES

- Poursuite d'étude vers un BTS, BPJEPS
- Salariat agricole & para agricole
- Installation
- Certificat de spécialisation
- CQP ASA (Assistant soigneur animalier)



CONTENU DE LA FORMATION

1 890 h en enseignement sur 3 ans

UN ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL

- C1 (MG1) Construire son raisonnement autour des enjeux du monde agricole – Module scientifiques (*Bio/Eco – Maths – Physique/chimie – TIM*)
- C2 (MG2) : Débattre à l'ère de la mondialisation - (*Histoire/Géo, Documentation, Lettres*)
- C3 (MG3) : Développer son identité culturelle (*ESC, Anglais, Projet professionnel, EIE*)
- C4 (MG4) : Agir collectivement dans des situations sociales et professionnelles (*projet collectif*)

UN ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

- MP1 : Pilotage de l'entreprise agricole
- MP2 : Entreprise agricole, marchés et territoires
- MP3 : Gestion de l'entreprise agricole
- MP4 : Gestion durable des ressources et agro écosystème
- MP5 : Conduite d'un processus de production
- MP6 : Choix, mise en oeuvre et maintenance des agroéquipements dans un processus de production
- MAP Module d'Adaptation Professionnelle
- EIE Enseignement à l'Initiative de l'Etablissement

Répartition des stages en BAC PRO

	2nde	1ère	Terminale
Septembre			
Octobre			
Novembre			
Décembre			
Janvier			
Février			
Mars	Organisme Para-Agricole		
Avril		Stage autres productions agricoles Hors Région	
Mai			
Juin			

	Stage permanent		Stage support rapport de stage
	Stage libre / orientation		Autres stages

Règlementation stage

Un stagiaire qui effectue plus de 12 semaines de stages dans la même entreprise doit être gratifié.
(<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F32131>)

Deux solutions :

- le maître de stage est d'accord : l'élève a la possibilité d'avoir un seul maître de stage par an.
- le maître de stage ne peut pas financer : dans ce cas, l'élève devra avoir 2 structures de stage.

Démarche de signature d'un contrat d'apprentissage

Un contrat d'apprentissage est un contrat de travail conclu entre un employeur et un apprenti qui permet l'inscription dans un centre de formation et est enregistré par la chambre d'agriculture. Il faut donc respecter différentes étapes :

1) Rechercher un maître d'apprentissage prêt à s'engager pour deux ans

- Par relation, via les sites spécialisés (APECITA, équi-ressources, la Bonne alternance, 1 jeune, 1 solution...)
- Utiliser CV, lettre de motivation
- Présenter des documents sur la formation, le coût pour le maître d'apprentissage, les aides mobilisables...
- Ne pas hésiter à se déplacer, le contrat d'apprentissage est un engagement sur 2 ans !

2) Notre accompagnement :

- Aide à la rédaction de votre CV et de votre lettre de motivation
- Accompagnement auprès des exploitants pour donner des explications sur le coût de l'apprentissage
- Aide à la recherche d'un contrat d'apprentissage
- Aide à l'accompagnement pour le montage du contrat d'apprentissage

3) Se préinscrire auprès de l'établissement de formation :

- Prendre RDV pour une pré-inscription et une éventuelle aide à la recherche de maître d'apprentissage (contacter en portes-ouvertes, par téléphone, mail...)
- Candidater sur la plateforme ParcoursSup à la formation BTSa ACSE par apprentissage selon le calendrier

4) Une fois le maître d'apprentissage trouvé

- Nous contacter pour que nous puissions vous envoyer les documents à compléter

Une convention de formation sera rédigée pour accompagner le contrat d'apprentissage. Celle-ci est signée par le maître d'apprentissage et le CFA et stipule les modalités de formation.

Le 1^{er} exemplaire est conservé par l'apprenti, le 2^e est remis à l'employeur et le 3^e conservé par la MFR.

Rémunération et aides pour l'Apprenti

Le rapport entre le Smic et la rémunération minimum d'un apprenti est fixée sur la base d'un temps plein de 151,67 heures.

En 1 ^{ère} année				
Âge de l'apprenti	Moins de 18 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et plus
Salaire brut	27% du SMIC	43% du SMIC	53% du SMIC	100% du SMIC
	486,49 €	774,77 €	954,95 €	1 801,80 €
En 2 ^{ème} année				
Âge de l'apprenti	Moins de 18 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et plus
Salaire brut	39% du SMIC	51% du SMIC	61% du SMIC	100% du SMIC
	702,70 €	918,92 €	1 099,10 €	1 801,80 €
En 3 ^{ème} année				
Âge de l'apprenti	Moins de 18 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et plus
Salaire brut	55% du SMIC	67% du SMIC	78% du SMIC	100% du SMIC
	990,99 €	1 207,21 €	1 405,40 €	1 801,80 €

Le montant du Smic mensuel brut au 01 novembre 2024 s'établit à 1 801,80 euros et la rémunération du contrat s'établit dès lors comme suit en 2024 :

Ces montants peuvent être majorés si un accord collectif applicable dans l'entreprise fixe une rémunération minimale plus élevée comme pour le secteur agricole comme vous le verrez ci-dessous :

En 1 ^{ère} année				
Âge de l'apprenti	Moins de 18 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et plus
Salaire brut	27% du SMIC	50% du SMIC	53% du SMIC	100% du SMIC
	486,49 €	900,90 €	954,95 €	1 801,80 €
En 2 ^{ème} année				
Âge de l'apprenti	Moins de 18 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et plus
Salaire brut	39% du SMIC	57% du SMIC	61% du SMIC	100% du SMIC
	702,70 €	1 027,03 €	1 099,10 €	1 801,80 €
En 3 ^{ème} année				
Âge de l'apprenti	Moins de 18 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et plus
Salaire brut	55% du SMIC	67% du SMIC	78% du SMIC	100% du SMIC
	990,99 €	1 207,21 €	1 405,40 €	1 801,80 €

Des retenues pour avantages en nature (nourriture ou logement) prévus au contrat d'apprentissage peuvent être effectuées dans la limite de 75 % du salaire.

Les conditions de rémunération des heures supplémentaires sont celles qui sont applicables au personnel de l'entreprise concernée.

Sur le plan fiscal, l'apprenti bénéficie de 3 avantages principaux :

- aucune cotisation salariale n'est retranchée de son salaire brut dans la limite de 79 % du Smic (soit 1 423,42€). La part de rémunération au-delà de ce montant reste soumise à cotisations,
- son salaire est exonéré de CSG et de CRDS;
- son salaire est exonéré de l'impôt sur le revenu dans la limite du montant annuel du Smic.

Les Atouts

- Bénéficier d'une petite structure familiale où l'on peut solliciter des formateurs présents de 7h30 à 21h
- Recevoir une formation qui accompagne le jeune dans son projet professionnel
- Découvrir des activités équestres : équitation, jugement et présentation en concours d'élevage, maréchalerie...
- S'inscrire à l'épreuve du bac équitation et hippologie
- Participer à titre bénévole à l'organisation de concours (CSO)
- Acquérir le Pass Région : réductions sur la culture (place de ciné, concerts), les abonnements sportifs, les manuels scolaires, **les 1^{ers} équipements professionnels**, les formations aux 1ers secours ou encore une aide aux financements de votre permis de conduire et BAFA

178, route de Monétay
03470 SALIGNY SUR ROUDON
04 70 42 22 76 - mfr.saligny@mfr.asso.fr

 www.mfrsaligny.fr 

